



PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires
du Rhône**

Lyon, le

21 JAN. 2016

Service Eau et Nature

Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle

**PREFECTURE DU RHONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DU RHONE - SERVICE EAU ET NATURE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 20 janvier 2016, et sur la demande du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Canal de Jonage, le projet de plan de gestion pluriannuel du Grand Large par faucardage, est soumis à enquête publique préalable à l'autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, et en application de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

Le projet consiste à éliminer la végétation envahissante dans le plan d'eau du Grand Large qui compromettent les activités nautiques, la navigation et la pêche.

L'enquête se déroulera pendant un mois, du 22 février au 22 mars 2016 inclus.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier en mairies de MEYZIEU (Hôtel de ville), et DECINES-CHARPIEU (mairie annexe – RDC, au 2-4 rue Marcellin Berthelot) aux jours et heures d'ouverture au public. Toute personne peut obtenir sur sa demande, et à ses frais, communication d'un exemplaire du dossier d'enquête.

M. Gérard MAILLE, retraité ingénieur du ministère de l'agriculture, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, se tient à la disposition du public en mairies de MEYZIEU et DECINES-CHARPIEU, aux dates et heures suivantes :

DECINES-CHARPIEU	Lundi 22 février 2016	14h à 16h
MEYZIEU	Vendredi 4 mars 2016	14h à 16h
DECINES-CHARPIEU	Mercredi 16 mars 2016	10h à 12h
MEYZIEU	Mardi 22 mars 2016	10h à 12h

Mme Marie-Thérèse ANTOINETTE-FONT, titulaire d'une formation comptabilité et gestion d'entreprise, est désignée en qualité de suppléante.

Des informations peuvent être demandées au Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Canal de Jonage au n° : 04.72.93. 30. 80 auprès de Mme Maud TOURVIEILLE, ou par mail à l'adresse suivante : canaljonage@mairie-decines.fr

Les observations sur le projet devront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies de MEYZIEU et DECINES-CHARPIEU, ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à l'adresse de la mairie de DECINES-CHARPIEU.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies précitées, à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône : www.rhone.gouv.fr
Au terme de l'enquête publique, le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation.

Pour le directeur départemental,
le chef de service,



Laurent GARIPUY